Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-212203434-20260910-D2026_071-DE

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX le DIX du mois de SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 03 septembre 2026, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON Bénédicte, ARZUR Martine, BERTHELOT Françoise, BILLIOU Marine, BOYER Laurent, CHARMENTRAY Stéphane, CHAUVANAUD Gilles, EVEN Anne-Claire, GAUTIER Pierre-Louis, HALNA Yannick, HERTZOG Frédéric, LANGLAIS Mathieu, LE BIHAN Brigitte, LE COZ Quentin, LE GUEN Guillaume, LE HENAFF-LE JEUNE Michelle, LE MASSON Géraldine, LE PENVEN Morgane, MEYER Joël, MONFORT Annaïg, PIROT Geneviève, SEVES-QUERRE Frédérique, TISSIER Philippe, TOUZE Christine.

Procurations : BELLEC Nicole à BILLIOU Marine, BODERE Dominique à HERTZOG Frédéric, LANDOAS Tristan à BOYER Laurent

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2026-071 REGIE DE RECETTES DU SEMAPHORE - REGULARISATION COMPTABLE

Madame le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder au constat d'un déficit dans les recettes de la billetterie des spectacles pour un montant de 120 €, lié à l'encaissement de chèques lire non pris en charge par le prestataire communal en charge des remboursements.

Il convient en conséquence d'approuver une régularisation exceptionnelle pour ce montant afin de procéder à un virement du budget principal vers le compte DFT de la régie de recettes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à procéder à la régularisation comptable exceptionnelle d'un montant de 120 € engendrant la réalisation d'un virement du budget principal vers le compte DFT de la régie de recettes du Sémaphore.

Le Maire,
Bénédicte BOIRON

MAIRIE DE TREBEURDEN
Côtes d'Armor

Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF